



C-DEC 236/9
5/12/25
Additif n° 1
19/12/25

CONSEIL — 236^e SESSION

NEUVIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

ADDITIF N° 1

Veillez insérer la distinction honorifique ci-jointe en tant qu'appendice du résumé des décisions C-DEC 236/9.

APPENDICE

Ambassadeur de bonne volonté à vie de l'OACI

Monsieur Salvatore Sciacchitano
Président du Conseil de l'OACI (2020-2025)

Distinction honorifique

Monsieur Salvatore Sciacchitano s'est illustré en qualité de Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) durant ses deux mandats de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025. Grâce à son sens aigu de la diplomatie, son impartialité sans faille, son esprit d'ouverture et son humanité, il a marqué de son empreinte une période de profonde transformation pour l'aviation civile internationale.

Grâce à son leadership déterminé, cet homme de principes a su mobiliser la communauté mondiale de l'aviation en faveur d'un écosystème de l'aviation civile internationale plus unifié, plus résilient et innovateur.

- Au début de la pandémie mondiale de COVID-19, événement sans précédent, il a pris les choses en main et a créé l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) pour travailler en collaboration avec les organismes nationaux de réglementation et le secteur, afin que le transport aérien international continue de fournir des services et des fournitures essentiels à la reprise après cette crise mondiale. Il a exhorté le Conseil à coordonner rapidement l'élaboration du document *Paré au décollage : Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19* conçu pour faciliter le redémarrage du transport aérien international à l'échelle mondiale.
- Alors que le monde se relevait de la pandémie, il a convoqué la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI, dans un format inédit alliant participation en présentiel et en ligne, qui a conduit à l'adoption de résolutions portant sur la reprise mondiale de l'aviation et sur l'objectif mondial ambitieux à long terme (LTAG) de réduction à zéro des émissions nettes de carbone de l'aviation d'ici 2050.
- Lors de la 42^e session de l'Assemblée, il a su rallier les troupes, et c'est un nombre record de 192 États membres de l'OACI sur 193 qui ont répondu présents à un moment où le multilatéralisme était menacé. Cette participation sans précédent témoigne de la détermination des États membres à renforcer le mandat de l'OACI en tant que moteur de la coopération internationale tout le long de la chaîne de valeur du transport aérien. L'Assemblée a adopté un document décisif, le Plan stratégique à long terme 2026-2050, qui, sur la prémisse que le trafic aérien triplera, établit la feuille de route pour les 25 prochaines années, afin de renforcer la connectivité mondiale, la sécurité, la sûreté et la durabilité de l'aviation, et réaliser l'objectif de zéro décès. Le Cadre mondial pour les carburants d'aviation durables, les carburants d'aviation à moindre émission de carbone et autres énergies plus propres pour l'aviation a aussi été adopté afin de concrétiser l'objectif climatique mondial de l'aviation.

Guidé par l'intime conviction que les avantages de l'aviation mondiale doivent être équitables, monsieur Sciacchitano a mis l'inclusivité au centre des travaux de l'OACI. Il a fait de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* un objectif stratégique, soulignant que les avantages de l'aviation mondiale – sécurité,

Appendice

sûreté, connectivité et durabilité – doivent être accessibles à toutes et à tous. Il a renforcé les liens de l'OACI avec le secteur, en créant le Forum consultatif annuel OACI-industrie, lieu d'échanges et de dialogue avec le Conseil, qui favorise la transparence, l'ouverture et une compréhension commune de l'écosystème mondial de l'aviation parmi les organismes de réglementation et les acteurs du secteur. Infatigable bâtisseur du consensus, il a œuvré à une plus grande collaboration entre le Conseil et le Secrétariat, renforçant ainsi l'efficacité institutionnelle de l'OACI en faveur d'une unité d'action marquée par la cohérence. Son approche inclusive a favorisé un environnement dans lequel toutes les perspectives ont été accueillies et valorisées.

Monsieur Sciacchitano n'a ménagé aucun effort pour moderniser l'OACI afin qu'elle soit prête pour l'avenir. Il s'est fait le défenseur et le tenant d'une culture de l'innovation, afin que l'OACI soit en mesure de suivre le rythme soutenu de l'évolution technologique incarnée par la mobilité aérienne avancée, l'intelligence artificielle et les authentifiants de voyage numériques.

Monsieur Sciacchitano a défendu avec un dévouement inébranlable la neutralité, la dignité et l'objectivité de la fonction de président, ainsi que la crédibilité du Conseil en tant que gardien de la Convention de Chicago. Sous sa direction, le Conseil a examiné un nombre sans précédent de différends, et a renforcé et affiné ses processus décisionnels, afin de garantir que ses décisions restent fondées sur les faits, s'appuient sur des arguments juridiques solides et s'inscrivent dans la lettre et l'esprit de la Convention de Chicago.

En considération de son leadership exceptionnel, de ses contributions remarquables au développement et à la modernisation de l'aviation civile mondiale, des services qu'il a rendus à la communauté aéronautique internationale, dans un esprit de sagesse, d'intégrité, d'humilité, d'humanité et de recherche du consensus, afin de mobiliser le secteur de l'aviation à l'heure où des défis inédits exigent cohésion et détermination, le Conseil de l'OACI a conféré à l'unanimité, par acclamation, le titre honorifique d'*Ambassadeur de bonne volonté à vie de l'OACI* à monsieur Salvatore Sciacchitano.

Conféré le 28 novembre 2025, à la neuvième séance de la 236^e session du Conseil de l'OACI.